



Royaume-Uni Cameron parti, Theresa May élit domicile au 10, Downing St. *Page B 5*

Injonction de Pétrolia La Cour supérieure appelle à la négociation avec Québec *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 156

LE DEVOIR, LE JEUDI 14 JUILLET 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

SOLIDARITÉ POUR LES JEUNES NOIRS ABATTUS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Par le slam, par des mots tristes ou survoltés, des Montréalaises et Montréalais ont dénoncé le profilage dont les Noirs sont victimes, au sud comme au nord de la frontière, lors d'un rassemblement mercredi soir dans un parc de la métropole. Au nombre des porte-voix, Jennifer Sidney (en photo), qui a livré un vibrant plaidoyer pour la fin de la discrimination. *Page A 5*

NOUVEAUX MÉDECINS

Barrette recule, mais obtient ce qu'il veut

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Québec a renoncé à obliger les nouveaux médecins à suivre 500 patients en cabinet pour obtenir un poste dans un hôpital. Mais ceux qui veulent travailler à l'urgence sans faire de suivi dans la communauté essuieront des pénalités financières.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux Gaétan Barrette a abandonné la clause, décrétée fin avril, qui obligeait les nouveaux médecins à suivre un quota de patients en cabinet pour pratiquer à l'urgence ou aux soins intensifs, par exemple. Québec avait aussi tenté de contraindre ces médecins à travailler un nombre minimal de 210 jours par an.

« Notre objectif d'augmenter la prise en charge et l'inscription de patients est toujours le même, mais nous avons modifié les modalités pour y arriver », confirme l'attachée de presse du ministre, Julie White.

Recul, donc, d'une part, mais de nouvelles modalités s'appliquent aux nouveaux médecins. Ils doivent tous exécuter des « activités médicales prioritaires », ou AMP. Et les AMP accordées cette année sont la prise en charge de... 500 patients, justement, la majorité du temps.

C'est donc bonnet blanc, blanc bonnet pour les nouveaux médecins qui veulent travailler à l'hôpital. « La différence, c'est qu'ils n'ont plus l'obligation de suivre ces patients pour maintenir le privilège de travailler à l'hôpital », soutient le



Louis Godin

VOIR PAGE A 8 : MÉDECINS

MÉTRO

De vieilles voitures recyclées en immeuble ?

JEANNE CORRIVEAU

La mise au rancart des vieilles voitures de métro MR-63 a inspiré deux jeunes entrepreneurs qui souhaitent créer un bâtiment iconique dans l'arrondissement du Sud-Ouest avec l'appui de la Ville de Montréal. Combinant la valeur historique du métro à un concept d'économie sociale, leur projet prévoit la construction d'un immeuble de trois étages intégrant huit voitures de métro afin d'accueillir un café-bar et une galerie d'art.

Frédéric et Étienne Morin-Bordeleau sont deux frères. Agés respectivement de 28 et 25 ans, ils peaufinent depuis plus de trois ans leur projet. Entrepreneurs dans l'âme, ils sont aussi des amoureux du métro de Montréal, qu'ils ont fréquenté toute leur jeunesse.

Maintenant que la Société de transport de Montréal (STM) veut se départir des vieilles voitures MR-63, les deux frères souhaitent mettre la main sur huit d'entre elles pour réaliser leur projet dont ils dévoileront les détails

VOIR PAGE A 8 : MÉTRO

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

Ma préférence, la scène

Pour Julien Clerc, chaque spectacle est « une pierre à l'édifice »

SYLVAIN CORMIER

Longtemps, je l'ai cru distant, froid. Qu'il se penait, lui, au sérieux (trop beau pour ne pas se mirer dans les glaces, supputais-je) : je comprends, à lui parler du spectacle qu'il présente ce jeudi sur les plaines d'Abraham dans le cadre du Festival d'été de Québec, que c'est la chanson qu'il prend au sérieux. Et le public qui le suit depuis quatre décennies et demie, sur disque et surtout sur scène.

« C'est mon métier dans la vie. Quand j'écris une chanson, dès l'abord, je pense à la scène. Parce que j'ai compris de-



LOIC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

puis l'âge de 20-21 ans [dès *La cavalerie*, premier succès en 1968], que c'est par la scène que j'aurais une chance de durer. Et que mes chansons pourraient durer. Ma vérité première, c'est d'être assis à mon piano et d'écrire une chanson qui soit appelée peut-être un jour à être jouée devant dix personnes... ou 10 000 ! »

Notez le « peut-être » qui vient relativiser le propos. Si son Palais des sports de l'an dernier alignait une saine trentaine de ces chansons qui ont franchi le Rubicon de la pérennité — il y en aura un peu moins sur les Plaines, programme double avec Fred

VOIR PAGE A 8 : SCÈNE

AUJOURD'HUI

Économie

La robotisation du travail épargnera peu de gens. Le secteur de la restauration et de l'hébergement a le plus fort potentiel d'automatisation, selon un rapport. *Page B 1*

Actualité

Écrasement aux îles de la Madeleine. L'avion qui transportait Jean Lapierre volait trop vite et trop haut. *Page A 5*

Actualité

Design urbain. Les haltes routières comme destination vacances. *Page A 2*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ACTUALITÉS

L'UPAC braque les projecteurs sur le maire de Terrebonne

Des perquisitions ont été menées chez le maire Robitaille ainsi qu'à l'hôtel de ville

JESSICA NADEAU

Ciblé par des perquisitions de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) mercredi, le maire de Terrebonne, Jean-Marc Robitaille, n'aura d'autre choix que de démissionner, et ce, même si aucune accusation n'est portée contre lui, estime le président de la Ligue d'action civique, Frédéric Lapointe.

« En général, ça se passe mal pour un maire en poste lorsqu'il y a des perquisitions [de l'UPAC]. Je ne dis pas qu'il est personnellement coupable ou passible d'accusations criminelles, mais manifestement, lorsqu'il y a de tels exercices de perquisitions au sein d'une municipalité, c'est un très mauvais signe pour la longévité du maire en poste », affirme Frédéric Lapointe, l'un des fondateurs de la Ligue d'action civique, un organisme visant à lutter contre la corruption par l'engagement citoyen.

Ce dernier donne l'exemple de Saint-Jérôme et de Laval, dont les maires ont dû démissionner, et celui de Saint-Constant, où le maire a été battu aux élections à la suite de la perquisition de l'UPAC.

« Il serait probablement plus facile pour les électeurs de la ville de Terrebonne, pour l'administration et la communauté, de gérer la suite des choses si le maire [Robitaille] pouvait préciser qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections ou qu'il démissionne. »

Cas d'école

Pour Frédéric Lapointe, le maire Jean-Marc Robitaille, en poste depuis 1997, est « l'un des représentants de la vieille façon de faire de la politique municipale au Québec », estime M. Lapointe.

« On sait que les élections sur la Rive-Nord de Montréal, dans les années 1990 et 2000, dans à peu près toutes les municipalités, ont été le fait d'entrepreneurs électoraux qui organisaient l'élection avec l'argent des firmes d'ingénieurs [...] Et Terrebonne n'était pas l'exception, c'était plutôt un cas d'école. Et donc le maire lui-même était en lien avec à peu près tous les personnages louches qui font le folklore maintenant en matière de corruption sur la Rive-Nord de Montréal. »

Rappelons que le maire Jean-Marc Robitaille a avoué, en 2014, avoir menti sur ses liens avec l'entrepreneur Tony Accurso. Dans la foulée de la commission Charbonneau, le maire a été contraint d'admettre qu'il avait bel et bien séjourné, tous frais payés, sur le Touch, le célèbre yacht d'Accurso, en compagnie de l'entrepreneur Normand Trudel. Et deux fois plutôt qu'une.

La commission Charbonneau se penchait alors sur une

histoire de changement de zonage à Terrebonne pour des terrains vendus à l'entreprise de Tony Accurso par l'ex-président du conseil exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, avec l'aide de la SOLIM, le bras immobilier du Fonds de solidarité FTQ.

Perquisitions

Est-ce en lien avec cette histoire que l'UPAC est débarquée à l'hôtel de ville de Terrebonne et à la résidence du maire aux petites heures, mercredi matin? La porte-parole de l'Unité permanente anticorruption, Anne-Frédéric Laurence, refuse de préciser les motifs de l'opération, qui a été menée simultanément par une centaine de policiers dans cinq bureaux et cinq résidences privées de Terrebonne. Elle se limite à parler de « contrats publics [et de] possible corruption dans les affaires municipales ».

« Ce sont des perquisitions en cours d'enquête, ça veut dire qu'il y a une enquête en cours et qu'on va chercher des éléments de preuve pour faire avancer cette enquête-là », ajoute la porte-parole de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), Anne-Frédéric Laurence.

Cette dernière confirme que ces perquisitions pourraient mener à des arrestations, mais que ce n'est pas pour tout de suite. « Aujourd'hui, il n'y a pas de mandats d'arrestation, on va chercher des éléments de preuve pour faire avancer l'enquête et à l'issue de l'analyse de cette preuve-là, s'il y a lieu, il peut y avoir un dépôt d'accusations, mais il peut y avoir un bon moment qui va se passer. »

À la Ville de Terrebonne, on s'est fait avare de commentaires mercredi. « L'administration collabore pleinement avec les agents de l'UPAC. La Ville n'émettra aucun autre commentaire pour l'instant », peut-on lire dans le bref communiqué de presse diffusé mercredi sur le site de la Ville.

Soulagement

Le président de la Ligue d'action civique, Frédéric Lapointe, se dit pour sa part « soulagé » de voir l'UPAC débarquer à Terrebonne. « C'est la preuve que les signalements qui sont faits à l'UPAC portent leurs fruits. L'UPAC peut parfois mettre plusieurs années avant de produire des gestes visibles tels que les perquisitions qu'on a vus aujourd'hui à Terrebonne, mais l'UPAC fait son travail. Elle ne peut pas enquêter sur toutes les villes en même temps [...] Il y a 1100 villes au Québec, dont un bon nombre mérite peut-être l'attention de l'UPAC, mais elles ne peuvent pas toutes être perquisitionnées en même temps. »

Le Devoir

« L'UPAC peut parfois mettre plusieurs années avant de produire des gestes visibles [...], mais l'UPAC fait son travail »

Frédéric Lapointe, Ligue d'action civique du Québec

L'identité de l'espion de Julie Snyder gardée secrète

L'audition pour la requête d'adjonction de l'animatrice Julie Snyder a été suspendue, mercredi en fin d'après-midi au Palais de justice de Montréal, pour laisser les avocats discuter en privé. Ces discussions devraient se conclure jeudi, mais tout indique que l'identité de la personne qui a fait suivre l'animatrice ne sera pas divulguée au grand public. Les parties ont en effet indiqué leur intention de garder confidentielle une éventuelle entente. La demande de suspension est survenue

lorsque l'avocat de M^{me} Snyder et celui de l'enquêteur privé Claude Viens ont demandé à discuter en privé. L'animatrice s'est adressée au tribunal afin qu'il force l'enquêteur et son employeur, la firme Garda, à divulguer le nom de la personne qui a commandé sa filature à l'aéroport de Québec le 26 juin dernier. Les avocats de M^{me} Snyder, qui n'était pas présente elle-même mercredi, ont fait valoir devant le tribunal que leur client vit un stress et une violence psychologique « perpétuelle » et craint pour sa sécurité et celle de ses enfants. M^{me} Snyder demande la cessation immédiate et future de surveillance à son endroit.

La Presse canadienne



PHOTOS FOURNIES PAR LAURENCE ST-JEAN

Un groupe d'étudiants en aménagement à l'Université Laval a repensé la halte routière comme une destination en soi. Et pour plusieurs experts, les haltes québécoises ont le potentiel de servir l'industrie touristique.

Le bord de route comme destination vacances

Pour plusieurs, les haltes routières du Québec sont sous-exploitées

ISABELLE PORTER à Québec

Bâtiments vétustes, toilettes nauséabondes, café infect, paysages ennuyants... Les haltes routières des autoroutes du Québec ne sont pas très attrayantes. Et si on réinventait le concept?

C'est ce qu'a proposé cet hiver un groupe d'étudiants en architecture et design urbain de l'Université Laval dans un atelier. « On voulait amener les touristes à s'approprier les lieux, à se promener dans la halte au lieu de simplement faire un arrêt et repartir », explique l'une de ses membres, Laurence St-Jean.

Faire un arrêt pour apprécier quoi au juste? « On s'est rendu compte que les haltes cachent des petits bijoux du paysage québécois: des rivières, des chutes... Mais on ne s'en rend pas compte parce que la halte ne met pas ça en valeur. »

En effectuant une tournée de différentes haltes, le groupe d'étudiants a en effet découvert toutes sortes de choses dans leur arrière-cour: à Boischatel, un magnifique point de vue sur le fleuve; à Saint-Malachie, la proximité de la rivière Etchemin. « La signalisation pourrait par exemple nous indiquer la présence d'une rivière ou d'une falaise », poursuit l'étudiante à la maîtrise.

« On pourrait même penser à les relier avec des parcours permettant de visiter les paysages riviérains, des routes des saveurs, ou de relier les haltes à d'autres attractions régionales. » Selon leur professeure Geneviève Vachon, de l'École d'architecture, l'idée est vraiment intéressante. « Ce sont vraiment des lieux oubliés dans nos parcs et nos paysages. [...] Alors qu'on innove dans l'aménagement des villes et des banlieues, ça, ça n'a pas bougé. Comme une photo figée dans le temps. »

L'exemple de la Norvège

Or ailleurs, on innove. En Norvège, les haltes routières sont devenues des destinations touristiques en soi. À l'invitation du gouvernement, des artistes et architectes ont conçu de magnifiques haltes mettant en valeur les paysages naturels du pays. « L'objectif,



Les étudiants ont recensé des paysages intéressants mais méconnus ou mal mis en valeur autour des haltes existantes. Plusieurs haltes auraient besoin d'être rénovées, et leur aménagement revu.

c'est d'amener les touristes dans l'arrière-pays. [...] Ça fait en sorte qu'on profite des arrêts sur la route pour apprécier les paysages », explique Laurence St-Jean, qui s'est beaucoup inspirée du modèle.

Au Québec, le professeur Philippe Poullaouec-Gonidec essaie depuis 20 ans de convaincre le ministère des Transports de changer d'approche. « Tôt ou tard, il va falloir s'attaquer à ce problème-là », avance le titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUP-PEUM).

« On ne pourra pas enlever les haltes routières. On a besoin de s'arrêter sur la route. Même le ministère des Transports nous incite à nous arrêter pour éviter qu'on s'endorme. Mais moi, j'évite parfois de m'arrêter parce que je ne veux pas m'arrêter dans un endroit épouvantable! » Plusieurs de ces haltes n'ont pratiquement pas été rénovées ces dernières décennies, déplore-t-il. « À part deux ou trois cas récents, l'ensemble des haltes routières est à repenser », dit-il. Et la réflexion devrait se faire entre le ministère et les collectivités locales, selon lui. « On pourrait mettre en valeur le territoire, faire différentes choses. Faire des expositions, des projets d'architecture, de jardin ou de land art... Pour qu'on ait le goût de s'arrêter. Pour que ce

soit un plaisir de prendre l'autoroute et pas une corvée. »

Rénovations

Au ministère des Transports, on répare les erreurs du passé. Un vaste projet visant à gérer les haltes routières du Québec en partenariat public-privé ces dernières années a mal tourné en 2012, quand le partenaire du gouvernement (Aires de service Québec) l'a traîné en justice en raison d'une mésentente sur le versement de primes à l'entreprise. Le coûteux dossier est resté sur la glace jusqu'au lancement au printemps d'un projet-pilote à l'aire de service du Point-du-Jour de Lavaltrie.

Le site doit être « modernisé » d'ici à l'an prochain. Mais la réflexion ne va pas jusqu'à la mise en valeur des paysages, semble-t-il. « On parle de moderniser le bâtiment, le terrain », a indiqué mardi le porte-parole du ministère, Alexandre Bougie.

« Deux autres projets sont en cours de planification sur la route 117 dans la réserve faunique de La Vérendrye, poursuit-il. À terme, le ministère vise à moderniser 33 haltes routières le long des routes et autoroutes nationales. »

Quant au rôle du privé, il reste nébuleux à cette étape-ci. « Présentement, le ministère revu son modèle d'affaires », dit-on.

Le ministère a aussi entrepris un virage techno. À l'automne, le ministre de l'époque, Robert Poëti, a lancé deux projets-pilotes. Le premier vise à créer des « aires de textage » avec un réseau sans fil gratuit pour permettre aux utilisateurs de téléphones intelligents de faire une pause sécuritaire sur la route afin de répondre à des messages. Pour l'heure, sept aires de ce genre ont été créées; trois autres devraient suivre.

Le second vise quant à lui à aménager des bornes de recharge pour les voitures électriques. Onze de ces bornes ont été installées dans les aires de services de Lavaltrie, Maskinongé, Saint-Augustin-de-Desmaures (A-40), Melbourne (A-55), Rivière-Beaudet et Rigaud (A-20). « On étudie avec Hydro-Québec la possibilité d'ajouter d'autres au cours des prochaines années », précise le porte-parole du MTQ.

Interrogé là-dessus, le professeur Poullaouec-Gonidec salue l'initiative mais la juge insuffisante. « Pour moi, c'est un minimum. Mais il faut voir plus loin que ça. Il faut voir un projet de type culturel qui peut devenir un atout pour le tourisme. »

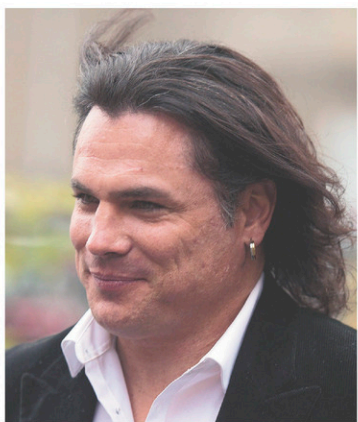
Le réseau routier québécois compte 134 lieux d'arrêts publics, dont 9 aires de service, 18 haltes routières permanentes, 30 haltes routières saisonnières, 33 belvédères, 40 villages-relais et 4 aires de repos pour camionneurs.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Anticosti : une semaine pour trouver un accord

La Cour pousse les parties à s'entendre sur le financement, sans quoi elle tranchera

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE
Le sénateur Patrick Brazeau

SÉNAT

Blanchi,
Brazeau
songe à
poursuivreFANNIE OLIVIER
à Ottawa

Un autre chapitre du scandale des dépenses au Sénat se conclut, alors que les accusations de fraude et d'abus de confiance contre Patrick Brazeau ont été abandonnées. Mais ce n'est pas la fin de l'histoire pour autant, puisque l'avocat de ce dernier n'exclut pas une poursuite en dommages et intérêts.

M. Brazeau était le dernier sénateur impliqué dans le scandale qui a secoué la Chambre haute en 2013 au-dessus duquel planaient toujours des accusations de fraude et d'abus de confiance. Au palais de justice d'Ottawa mercredi, la Couronne a signalé qu'à la lumière des dossiers des autres sénateurs mis en cause dans cette affaire, il n'existait « plus de perspective raisonnable de condamnation » pour M. Brazeau. Le sénateur québécois pourra donc, à l'instar de Mike Duffy et Pamela Wallin, reprendre son travail à la Chambre haute quand il le souhaite.

M. Brazeau n'était pas en cour mercredi, mais il a exprimé son soulagement sur Twitter. « Je ne souhaite de fausses accusations à personne, pas même à mon pire ennemi. Cela a presque ruiné ma vie. J'ai été jeté sous l'autobus, mais j'ai survécu », a-t-il écrit en anglais.

Son avocat, Christian Deslauriers, a signalé qu'il étudiait désormais toutes les avenues possibles — d'un recours interne auprès du Sénat à une poursuite contre la Gendarmerie royale du Canada (GRC). « Évidemment, c'est quelque chose qu'on va explorer. Mais il y a définitivement des dommages sur M. Brazeau [résultant] de tout ce qui s'est passé », a-t-il souligné. Il a rappelé que le sénateur avait tenté de mettre fin à ses jours l'an dernier, qu'il avait connu des problèmes d'alcool et qu'il avait vécu des ennuis de santé.

Tous blanchis

Avec l'acquiescement de Mike Duffy, le retrait des accusations envers Mac Harb et Patrick Brazeau, ainsi que l'abandon de la poursuite de la GRC contre Pamela Wallin, tous les sénateurs accusés au criminel dans la foulée du scandale au Sénat ont ainsi été blanchis.

« Franchement, c'est un gros gaspillage d'argent », a laissé tomber M. Deslauriers. D'autant que — même s'il ne peut le prouver — il estime que les accusations étaient avant tout politiques. « Ça donne l'impression d'une revanche », a-t-il expliqué, ajoutant que le caractère « un peu bouillonnant » de M. Brazeau ne plaisait pas à tous. « Il y a quelqu'un à la GRC, au plus haut niveau, qui a décidé que la GRC devait enquêter là-dessus », a-t-il présumé. Il pense que la GRC « regrette » désormais de l'avoir fait.

M. Brazeau a été suspendu du Sénat pour avoir touché des allocations de logement et de déplacement auxquelles la Chambre haute a jugé qu'il n'avait pas droit. Le sénateur québécois de 41 ans, nommé par Stephen Harper en 2008, avait affirmé au Sénat que sa résidence principale était située à Maniwaki, alors qu'il louait une maison à Gatineau, en face d'Ottawa.

La Presse canadienne

ALEXANDRE SHIELDS

Les partenaires de la Société en commandite Hydrocarbures Anticosti ont une semaine pour s'entendre sur la suite des choses dans le projet d'exploration pétrolière sur l'île, a tranché mercredi la Cour supérieure. Sans quoi, la Cour devra statuer sur la demande d'injonction de Pétrolia, qui veut forcer le gouvernement du Québec et l'entreprise Saint-Aubin à respecter leurs engagements financiers.

Il faut dire que la situation presse, selon Pétrolia. Hydrocarbures Anticosti, mise sur pied pour mener le projet d'exploration pétrolière sur l'île, risque de manquer de fonds dès vendredi, a déploré la pétrolière en présentant sa demande d'injonction en Cour supérieure.

La demande déposée insiste donc sur l'urgence de débloquer les fonds nécessaires pour la réalisation de trois forages « au cours des trois prochains mois ». On exige un paiement immédiat

de près de 13 millions de dollars, soit 7,3 millions de Ressources Québec et 5,6 millions de Saint-Aubin.

Pour le moment, comme Ressources Québec et Saint-Aubin refusent de fournir les millions nécessaires pour ces forages, Pétrolia estime que c'est tout le projet d'exploration qui est « mis en péril ». Et à partir du 15 juillet, « le projet devra être mis en veilleuse, ce qui pourrait le compromettre irrémédiablement », souligne le document déposé en cour.

Retrait

Le document d'une soixantaine de pages fait d'ailleurs état de plusieurs mois de dissensions au sein du conseil d'administration « clairement divisé » de la Société en commandite Hydrocarbures Anticosti. On y souligne ainsi que les nombreuses sorties publiques du premier ministre au sujet du possible « saccage » d'Anticosti ont conduit Ressources Québec à devenir un « outil de neutralisation » de tout le projet.

Toujours selon Pétrolia, le partenaire financier de Québec, Saint-Aubin, une filiale de la société française Maurel & Prom, tenterait aussi d'obtenir « la suspension » des travaux d'exploration sur l'île. La demande d'injonction affirme ainsi que l'entreprise, qui doit investir 43,3 millions de dollars dans les travaux pétroliers, a réitéré à plusieurs reprises la possibilité d'un retrait pur et simple.

L'entreprise a effectivement fait savoir ce printemps qu'elle pourrait se retirer s'il lui apparaissait impossible que le projet d'exploration puisse déboucher sur une éventuelle exploitation commerciale de pétrole et de gaz de schiste sur Anticosti.

Un tel droit de retrait est inscrit dans le contrat signé en 2014 par le gouvernement péquiste de Pauline Marois. Qui plus est, un tel retrait aurait pour effet de forcer Ressources Québec à « augmenter » sa « mise de fonds » dans le projet. Toutefois, un tel retrait ne peut se concrétiser

qu'après la réalisation d'un forage avec fracturation.

Par ailleurs, Pétrolia fait valoir qu'il est impossible de « suspendre » l'exécution du programme d'exploration en cours, « sauf par décision unanime des partenaires ». Or l'entreprise affirme dans sa demande qu'il n'en est pas question. Les partenaires ont aussi, selon Pétrolia, l'obligation de participer « pleinement et diligemment » au projet.

Cela signifie que la première phase d'exploration, incluant trois forages avec fracturation, doit être menée à terme. Une deuxième phase devrait suivre et comprendre elle aussi des forages avec fracturation. La facture totale pour l'Etat québécois s'élève à 56,7 millions de dollars.

Couillard attaqué

Or Pétrolia accuse le premier ministre Philippe Couillard de s'être opposé « clairement » à l'exploration de façon « idéologique » et « en faisant fi

des règles de retenue qui s'imposent ». Selon la pétrolière, le chef libéral « a transmis une instruction limpide et impérative à ses commettants : le projet ne doit pas se poursuivre ni se réaliser sous sa gouverne ».

Interpellé durant son voyage à Hambourg, Philippe Couillard s'est défendu en affirmant que le gouvernement du Québec s'est acquitté de toutes ses obligations. Il a aussi réfuté les allégations de l'entreprise. « C'est faux, mais encore une fois les tribunaux décideront, nous avons exécuté le contrat à la lettre », a-t-il dit.

Rappelant sa première sortie contre le projet, M. Couillard s'est défendu de lui nuire avec ses déclarations sur l'utilisation de l'eau des rivières de l'île. « Moi, je ne suis pas le promoteur du projet. À Paris, d'ailleurs, j'ai dit que je ne suis pas le promoteur du projet, je suis lié par contrat », a-t-il dit.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Le maire John Pineault attendra l'hiver — et le retour de la majorité des habitants à Port-Menier — pour consulter sa population.

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

La voix des Anticostiens entendue dans un référendum ?

Le maire John Pineault songe à consulter les 216 habitants de l'île sur le pétrole cet hiver

CAROLINE MONTPETIT

Le maire d'Anticosti, John Pineault, songe à tenir un référendum cet hiver auprès des habitants de l'île, au sujet des projets pétroliers.

M. Pineault pense faire ce référendum en hiver parce que c'est la période de l'année au cours de laquelle le plus d'habitants d'Anticosti sont au village. En effet, durant l'été, la plupart des travailleurs sont disséminés sur le vaste territoire de l'île. L'île d'Anticosti compte quelque 216 habitants permanents, qui vivent principalement dans le village de Port-Menier, autour du magasin général L'accommoder Malouin, de la coopérative du marché d'alimentation et de l'hôtel de ville.

Pour l'instant, le maire estime qu'environ 70 % des habitants d'Anticosti s'opposent au projet de prospection de pétrole par fracturation sur l'île, contre environ 30 % qui sont pour.

En fait, l'opposition au projet semble s'être accrue au cours des derniers mois, alors que des informations au sujet des conséquences possibles de la fracturation sur l'environnement, notamment à travers les analyses d'un comité d'experts

indépendants, ont circulé.

Mais il y a encore des gens qui sont pour l'exploration pétrolière à Anticosti. C'est le cas de Joël Malouin, par exemple, qui tient la station-service. « Le pétrole, c'est mon douzième choix », dit-il, ajoutant qu'il préférerait de loin que l'on procède à une bonification de l'offre touristique. « Mais il faut qu'il se passe quelque chose sur l'île. »

De l'avis de tous, les frais faramineux du transport, pour entrer et sortir de l'île, sont un empêchement majeur au développement. « Un traversier, ça serait très utile. »

Présentement, l'école d'Anticosti, qui reçoit des élèves de la maternelle à la deuxième année du secondaire, compte moins de 15 enfants. Après la deuxième année du secondaire, les jeunes doivent s'exiler à Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord, pour poursuivre leurs études.

Masse critique

Pour permettre à une entreprise de survivre sur l'île, il faut qu'il y ait une masse critique d'habitants et de consommateurs. « On a du mal à attirer des familles », reconnaît le propriétaire du magasin général, Nick Malouin.

Lui-même est né sur l'île d'Anticosti, et a fait des études en informatique qui l'ont mené à s'établir durant dix ans à Québec. Quand sa conjointe, qui est également originaire d'Anticosti, est tombée enceinte, ils ont décidé de revenir chez eux.

« On était dans un appartement », dit M. Malouin. « On ne voulait pas élever nos enfants

sur un balcon. » M. Malouin a donc mis de côté ses projets de carrière en informatique pour reprendre le commerce que son père a ouvert il y a 40 ans sur l'île.

Mais avec la morte-saison, le commerce fait tout juste ses frais, reconnaît-il. « Pas de profits, pas de pertes. »

Inaccessible

De l'avis de tous, les frais faramineux du transport, pour entrer et sortir de l'île, sont un empêchement majeur au développement. « Un traversier, ça serait très utile », reconnaît le préfet de la MRC de Minganie,

qui couvre Anticosti, Luc Noël, ajoutant qu'il en coûte 325 \$ par personne pour circuler par voie aérienne entre Havre-Saint-Pierre et Port-Menier.

Reste qu'il y a quelques années, une compagnie privée a tenté d'opérer un traversier entre Rivière-au-Renard, en Gaspésie, et Port-Menier. Mais l'un des problèmes rencontrés, outre le faible volume de visiteurs sur l'île, était que les touristes arrivaient alors avec des véhicules mal adaptés aux routes de l'île, et que leurs pneus étaient sujets aux crevaisons.

Pour John Pineault, le service de traversier devrait être assuré par la Société des traversiers du Québec.

La Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), qui occupe plus de la moitié du territoire de l'île, et qui a une auberge, un restaurant et un bureau d'information à Port-Menier, n'est pas opérationnelle en hiver.

La SEPAQ confirme que plus de 90 % de la clientèle vient pour la saison de la chasse, à l'affût des quelque 100 000 chevreuils qui gambadent partout dans l'île.

Mais même la clientèle des chasseurs peut devenir aléa-

toire, entre autres lorsque la population de chevreuils est affectée par un hiver rigoureux, comme ça a été le cas il y a deux et trois ans. Lorsque l'hiver est très froid et qu'il y a une surabondance de neige, le cheptel peut perdre jusqu'à 60 000 têtes en une seule année.

Il est loin d'être sûr cependant que la tenue de travaux d'exploration ou d'exploitation du pétrole amènerait réellement du travail et des familles à Anticosti. « Les jobs à 25 \$ de l'heure », dit M. Pineault, n'iront pas aux Anticostiens. Les compagnies engagées en effet du personnel spécialisé qui ne se trouve pas sur l'île. Si quelques entreprises peuvent espérer profiter temporairement d'un certain flot de travailleurs sur l'île, il est clair pour plusieurs que ce flot n'attirera pas de familles à long terme.

Le maire John Pineault donne l'exemple de Fort McMurray, cette ville pétrolière de l'Alberta décrite en des termes durs par l'écrivaine canadienne Nancy Houston : une ville où on trouve principalement des travailleurs seuls, que suit une cohorte d'agences d'escorte. « Je ne veux pas d'un autre Fort McMurray à Anticosti », dit John Pineault.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Les Lakatos seront expulsées samedi

Une femme rom et sa fille de 17 ans iront rejoindre les autres membres de la famille, renvoyés en Hongrie en 2015

LISA-MARIE GERVAIS

Malgré un sursis de deux mois qui aura laissé planer le doute sur son avenir au Canada, la famille Lakatos, des Roms de la Hongrie, s'apprête à quitter le pays samedi. En mai dernier, Gilda, 17 ans, et sa mère Katalin avaient imploré le gouvernement d'accéder à leur demande de résidence permanente pour motifs humanitaires. L'affaire avait alors connu un certain battage médiatique. Le gouvernement avait offert un permis de séjour temporaire aux deux femmes Lakatos, jusqu'au 16 juillet 2016.

Ensuite? « Il n'est pas arrivé grand-chose. On n'a eu aucune nouvelle », raconte Gilda, en entrevue au Devoir. « On est stressées. J'aimerais beaucoup rester, on le mérite. » De son côté, Immigration Canada ne commente pas les cas particuliers. Mais il appert qu'il n'y a pas eu



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En mai dernier, Gilda, 17 ans, et sa mère Katalin avaient obtenu un sursis de deux mois.

jusqu'ici de décision prise dans le dossier. En théorie, tout peut encore arriver jusqu'à samedi. Il arrive parfois que les réfugiés expulsés apprennent qu'ils peuvent rester au moment de monter dans l'avion. « On essaie de garder l'espoir », dit Gilda.

Ces deux derniers mois, Gilda et sa mère ont vécu de l'aide d'amis et du réseau d'entraide Solidarité sans frontières (SSF), qui prête assistance aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers. Selon Mary Foster, de SSF, le permis de séjour tempo-

« On est stressées. J'aimerais beaucoup rester, on le mérite. [...] On essaie de garder l'espoir. »

Gilda Lakatos

raire qu'a reçu la famille ne comprenait pas une autorisation de travail. Les deux femmes ont donc dû déposer une demande pour obtenir un permis de travail, qui met du temps à être délivré. Sans revenus, elles vivent de dons.

Gilda Lakatos soutient qu'il ne lui a pas non plus été possible de faire en juin ses examens de cinquième secondaire à l'école Henri-Bourassa, à Montréal. Lorsque la demande d'asile de sa famille a officiellement été refusée, en octobre dernier, la jeune femme a, par peur, lâché l'école. Elle a alors commencé un stage dans une pharmacie pour éventuellement y travailler.

La peur de partir

Gilda et sa mère craignent beaucoup le retour en Hongrie, un pays qu'elles ont voulu fuir à cause de la discrimination constante dont elles étaient victimes. Agressions, insultes, difficultés pour travailler ou étudier... À l'été 2011, après le suicide d'un des fils de la famille, les Lakatos — le père et la mère, ainsi que Gilda et son autre frère — ont fui la Hongrie pour demander l'asile au Canada. Quatre ans plus tard, leur

requête a été rejetée, mais la famille, découragée, s'est entêtée à rester. Peu de temps après, soit en septembre 2015, ils ont tenté l'ultime recours, soit une demande de résidence permanente pour motifs humanitaires. Quelques mois plus tard, le père et les fils ont été arrêtés lors d'un contrôle policier de routine et expulsés vers la Hongrie. « Ils essaient de trouver du travail. Mon père est en dépression et mon frère n'a pas pu trouver du travail », explique Gilda Lakatos. Ils vivent chez une amie, sans toilettes ni eau courante.

Mary Foster craint la double discrimination dont souffrira la famille: celle d'être rom mais aussi celle d'avoir essayé de quitter le pays. Elle ne comprend pas pourquoi leur dossier n'arrive pas à convaincre les autorités. « On a l'appui du public et le dossier est solide », assure-t-elle.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA16 26 0204

OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 4 juillet 2016, un second projet de résolution (CA16 26 0204) et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8).

L'objet de ce second projet de résolution vise à autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8), l'autorisation de démolir le bâtiment situé au 1295 rue des Carrières et la construction d'un nouvel édifice semi-commercial, en dérogation aux articles 9, 21.1, 22.1, 34, 40, 41, 81 et 87 du Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relatifs à la hauteur, à la hauteur des constructions hors toit, à la densité, au taux d'implantation ainsi qu'à l'apparence d'un bâtiment.

Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit les articles 9, 21.1, 22.1, 34, 40, 41 du Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relatifs à la hauteur, à la hauteur et les dimensions des constructions hors toit, à la densité et au taux d'implantation. Ainsi, il peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée 0262 et de celles de toute zone contiguë à celles-ci, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, afin que la résolution soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DESCRIPTION DES ZONES

Le plan ci-dessous illustre la zone concernée et ses zones contiguës.



1130963042

OCTOBRE 2015

Ce plan décrivant la zone concernée et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet, la disposition susceptible d'approbation référendaire contestée et la zone d'où provient la demande;
- être reçue au bureau d'arrondissement dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 22 juillet à 16 h 30, à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'arrondissement
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage,
Montréal (Québec) H2G 2B3

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Ce second projet de résolution (CA16 26 0204) est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, ce 14 juillet 2016.

Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public – Demande de dérogation mineure

Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au 475, avenue Villeneuve et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le lundi, 1^{er} août 2016 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 14 juillet 2016

M^{me} Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement



Avis public – Demande de dérogation mineure

Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé aux 838-840-842, avenue Bloomfield et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le lundi, 1^{er} août 2016 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 14 juillet 2016

M^{me} Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement



Avis public – Demande de dérogation mineure

Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au 835, avenue Dunlop et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le lundi, 1^{er} août 2016 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 14 juillet 2016

M^{me} Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement



AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION

(articles 136 et 137 C.p.c.)

SECTION I – AVIS

Avis est donné à Danny Courtremanche de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Laval situé au 2800 St-Martin Ouest dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

SECTION II – INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICATION

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 12 juillet 2016 par le greffier de la Cour du Québec dans le dossier numéro 540-32-029457-163.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

SECTION III – INFORMATIONS FINALES

Laval, le 12 juillet 2016

Manon Larivière
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

Avis public

Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de juin 2016 :

Échange par lequel la Ville cède à Investissements O.P.M. inc. un terrain situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, constitué des lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 092,9 m² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en contrepartie d'un terrain situé en arrière lot du terrain qui est cédé, d'une superficie de 5 496,8 m², avec soulte en faveur de la Ville de 635 250 \$. (CG16 0417)

Vente au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est de tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans une ancienne ruelle localisée à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, constituée des lots 3 415 948 à 3 415 955, 3 616 534 à 3 616 537 et 3 415 965, tous du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour 222 300 \$. (CM16 0724)

Vente à 9114-8957 Québec inc. d'un terrain constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, situé au nord-est des rues Eadie et Cabot, d'une superficie de 237,3 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 40 000 \$. (CM16 0749)

Le 14 juillet 2016

Le greffier de la Ville,
M^{me} Yves Saindon

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 19 mai 2016, a adopté le règlement suivant :

RCG 08-053-1 Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053)

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 juillet 2016. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 14 juillet 2016

Le greffier de la Ville,
M^{me} Yves Saindon

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à un représentant de 9156-7610 Québec inc. de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec afin de recevoir le « Motion to institute proceedings » incluant le « Notice to defendant » et le Bref de saisie avant jugement incluant le Procès-verbal de saisie avant jugement, la Réquisition pour un bref de saisie avant-jugement accordée le 26 juin 2015, l'Affidavit et les Pièces P-1 à P-8 ainsi que le Prélavis de reprise d'un bien meuble (Vente par le créancier) pour le véhicule de marque BMW X5 de l'année 2015 qui y ont été laissés à votre attention dans la cause 500-17-09148-152.

Vous devez répondre au « Motion to institute proceedings » dans le délai indiqué dans le « Notice to defendant » qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous.

Concernant le Bref, vous devez comparaitre au palais de justice de Montréal dans les 10 jours de la publication de cet avis, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous. Vous pouvez aussi demander l'annulation de la saisie dans les 5 jours de la publication de cet avis.

Concernant le Prélavis, si vous ne remédiez pas aux défauts ainsi qu'à tout défaut subséquent, le cessionnaire annonce son intention d'exercer à l'égard du véhicule décrit ci-dessus son droit de le vendre lui-même conformément aux articles 1749, 2757 et ss. ainsi que 2784 et ss. du Code civil du Québec. De plus, dans les 20 jours suivant l'inscription du Prélavis, vous êtes par la présente sommé de laisser volontairement le véhicule décrit ci-dessus avant l'expiration de ce délai de 20 jours. À défaut de laisser volontairement le véhicule à l'intérieur de 20 jours, le Créancier s'adressera au tribunal afin d'obtenir une ordonnance de délaissement forcé dudit véhicule.

Le présent avis est publié à la demande de Jacques Bouthillier, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier les documents décrits ci-haut.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Montréal, le 11 juillet 2016
Line Senez, Huissier

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3340

Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres
Courriel :
avisdev@ledevoir.com

La suite des avis se trouve en page A 5

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Québec accablé par la chaleur

Alors que les Québécois — et les travailleurs du secteur de la construction — vivaient une journée de chaleur accablante mercredi, un rapport publié récemment par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) constate que la chaleur est un problème important au pays. Plusieurs régions verront le mercure dépasser les 30 degrés Celsius jusqu'à vendredi, alors que les températures devraient diminuer graduellement. Selon les recherches de l'INSPQ, de tels épisodes de canicule ne sont pas sans conséquence sur les citoyens, car il s'agit maintenant d'un problème de santé publique important. «Entre 1981 et 2009, on avait compté six vagues de chaleur alors que depuis 2010, il y en a au moins une par année», a souligné Marie-Christine Gervais, l'une des auteures du rapport.

Les vies des Noirs comptent ici aussi, disent des manifestants

MARIE-MICHÈLE SIOUÏ

Quelques centaines de Montréalais — de toutes les couleurs — se sont réunis mercredi soir au parc Nelson-Mandela, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges, pour exprimer leur solidarité aux familles des jeunes Noirs abattus par des policiers aux États-Unis. Par le slam, par des mots tristes ou survoltés, ils ont dénoncé le profilage dont les Noirs sont victimes, au sud comme au nord de la frontière. Debout sur une table de pique-nique, Svens Telemaque a crié, dans la langue de Nina Simone: «Ma peau est noire!» Rassemblée autour de lui, la foule était transportée par l'émotion. Ils étaient nombreux: des Noirs anglophones ou francophones, petits ou grands, réunis pour clamer leur unité, mais aussi leur unicité. «Je ne vais pas abandonner mes enfants et non, je ne vends pas de drogue», a encore lancé l'artiste. «Délivre-moi de tes statistiques, car elles ne me définissent pas.»

Au-delà des statistiques

Pourtant, les chiffres existents: en 2006 et 2007, la proportion de jeunes hommes noirs soumis à un contrôle d'identité a atteint de 30% à 40% à Montréal, tandis qu'elle était de 5% à 6%

Le fils de Sterling appelle à l'unisson

Le fils de 15 ans de l'homme qui a été tué par des policiers en Louisiane la semaine dernière a pris la parole pour la première fois, mercredi, implorant les Américains de ne pas sombrer dans la violence. Devant des journalistes rassemblés à l'endroit même où Alton Sterling est mort à Baton Rouge, Cameron Sterling a déclaré que les Américains devaient se rassembler, à l'image d'une grande famille, peu importe leur appartenance ethnique. Il a ajouté qu'il était

convaincu que son père était un homme bon et qu'il allait toujours le demeurer. L'adolescent, qui avait fondu en larmes et avait dû être évacué la semaine dernière lorsque sa mère avait pris la parole pour commenter la mort de son père, est apparu plus calme mercredi en demandant aux Américains de s'unir plutôt que de s'éloigner les uns des autres. Il a remercié tous ceux qui l'ont soutenu dans sa peine et a prié les manifestants de demeurer pacifiques.

Associated Press

pour les Montréalais ne faisant pas partie des «minorités visibles», rapportait le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en 2009, dans un rapport suivant le soulèvement populaire causé par la mort de Freddy Villanueva.

Mais ces statistiques ne disent pas pour autant que les Noirs sont plus dangereux, ont fait valoir les divers intervenants. Elles disent plutôt qu'ils «attirent l'attention en raison de la couleur de leur peau», a résumé Loik Wamumamba, un étudiant de 22 ans qui assistait

au rassemblement organisé par La ligue des Noirs du Québec.

Loik Wamumamba et son amie Kanku Fuamba prenaient part à leur tout premier rassemblement en soutien à la communauté noire, à laquelle ils s'identifient. Ce qui les a amenés là? Le sort réservé à Alton Sterling et à Philando Castille, tués par des policiers la semaine dernière. «Il faut informer la population que ce qui se passe, ce n'est pas normal», a déclaré Kanku Fuamba, elle aussi étudiante, âgée de 23 ans. «Je ne pense pas que ce soit safe de dire qu'ici, on

est en sécurité, parce que ça arrive. On en parle moins, mais ça arrive», a-t-elle insisté.

Les noms qu'allaient nommer les interlocuteurs du rassemblement allaient lui donner raison. Anthony Griffin, Trevor Kelly ou, plus récemment, Alain Magloire sont autant de personnes noires qui sont tombées sous les balles des policiers, ont rappelé les manifestants. «J'ai été chanceux», a d'ailleurs répondu Loik Wamumamba, instinctivement, quand on lui a demandé s'il avait déjà été victime de violence policière.

«Médecins, professeurs, infirmières, manufacturiers, architectes, couturiers, coiffeurs, cuisiniers et j'en passe!» a aussi crié Jennifer Sidney, devant tous ceux qui avaient sorti affiches et banderoles pour rappeler que les vies des Noirs comptent (Black Lives Matter). «Il est temps que le système de suprématie blanche dans lequel on vit nous enlève les étiquettes de minorités visibles ou de gangs de rue qu'ils tiennent à nous accoler à la peau pour justifier leur méfiance, leur peur face aux taux de mélanine de nos garçons pour ainsi les tuer froidement», a-t-elle encore tonné, avant d'être enterrée par des applaudissements.

Le Devoir

ÎLES DE LA MADELEINE

L'avion qui transportait Jean Lapierre volait trop vite et trop haut

Une mise à jour de l'enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) sur la tragédie aérienne qui a coûté la vie à l'ex-ministre et chroniqueur politique Jean Lapierre et à des proches, en mars dernier, indique que l'altitude et la vitesse de l'avion à l'approche de la piste à l'aéroport des îles de la Madeleine étaient plus élevées que celles qui sont recommandées.

Le BST précise que d'après le profil d'approche aux instruments de l'avion en cause, la vitesse standard avant le repère d'approche initiale est de 150 nœuds, avant de ralentir à la vitesse d'approche finale de 125 nœuds, au-delà du repère d'approche finale. La vitesse de l'aéronef qui transportait les sept victimes avant le repère d'approche initiale était de 240 nœuds et, au-delà du repère d'approche finale, la vitesse a diminué en dessous de 175 nœuds.

Le document que le BST a publié mercredi ajoute que les moteurs de l'avion Mitsubishi MU-2B-60, les commandes de vol, le train d'atterrissage et les systèmes de navigation ne présentaient aucune anomalie mécanique.

Pilotes qualifiés

Les dossiers indiquent que le pilote, Pascal Gosselin, possédait les licences et les qualifications nécessaires pour effectuer le vol conformément à la réglementation en vigueur et qu'il avait suivi un programme de formation. Il avait aussi accumulé environ 2500 heures de vol au total, dont environ 140 heures aux commandes de ce type d'avion. Quant au passager-

pilote, Fabrice Labourel, qui était assis à la droite de M. Gosselin, il était un pilote professionnel. M. Labourel, qui ne pouvait toutefois pas piloter cet appareil, avait été invité pour aider M. Gosselin.

Les conditions météorologiques ont également été étudiées par le BST. Au fil de la journée, la visibilité et la hauteur des nuages ont varié et des rafales de vent ont été observées. «Ça varie d'un aéroport à l'autre [...] mais de mémoire, aux îles de la Madeleine, la visibilité requise minimale est d'un mille et quart», a souligné le porte-parole du BST, Jean-Marc Ledoux. Pour cet incident, la visibilité aurait varié entre 1,5 à 3 milles terrestres.

«Ce ne sont pas des visibilité si basses que ça. Nous, on commence surtout à parler de basse visibilité lorsqu'on a un demi-mille de visibilité», a-t-il poursuivi.

«Bons vents»

Pour ce qui est des rafales, ce sont de «bons vents», a soutenu M. Ledoux, mais dans ce cas-ci, ils allaient en direction de l'axe de piste, «ce qui ne cause pas vraiment de problème».

Dans les environs des îles de la Madeleine, il y avait des risques de givrage mixte et modéré sous les 3000 kilomètres et un risque de turbulence mécanique modérée en dessous d'environ 900 mètres.

L'une des prochaines étapes de l'enquête du BST sera de déterminer pourquoi l'altitude et la vitesse de l'avion à l'approche étaient si élevées à l'aide notamment de l'enregistreur qui était à bord.

La Presse canadienne

En Bixi avec la carte Opus

Les vélos Bixi de 15 stations montréalaises pourront être loués à l'aide d'une carte Opus à partir du 1^{er} août, ont annoncé mercredi le service de vélos en libre-service et la Société de

transport de Montréal. Les détenteurs d'une carte Opus pourront donc se procurer un aller simple à même les bornes de paiement, sans effectuer de dépôt de sécurité. Ce projet-pilote doit prendre fin en même temps que la saison de Bixi, le 15 novembre.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX

AVIS AUX CREANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS BENOIT CÔTÉ, ATELIER DE COMMUNICATIONS VISUELLES INC. société légalement constituée ayant son siège social au 16550, Chabot, Montréal, Qc, a fait cession de ses biens le 29 juin 2016 entre les mains de Pinsky, Bisson Inc., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 20 juillet 2016 à 14h00, au bureau du Syndic, 6726 rue Saint-Hubert, 2e Etage, Montréal, Qc. FAIT À SAINT-THÉRÈSE, ce 7 juillet 2016. Eric Bisson, CPA, SAI Responsable de l'actif

Avis de clôture d'inventaire

Prenez avis que BENOIT CÔTÉ, domicilié au 268, rue de Tilly, à Terrebonne (Qc), est décédé le 3 juillet 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous, à l'étude de Me Annie Lépine, notaire, 172 rue Notre-Dame, bur. 203, Repentigny (Qc) J6A 2P8. Donnée ce 27 juin 2016. Christine Gosselin, liquidatrice

BNP PARIBAS (CANADA) BNP PARIBAS ENERGY TRADING CANADA CORP. LETTRES PATENTES DE FUSION

Avis est par les présentes donné que BNP Paribas (Canada) et sa filiale en propriété exclusive, BNP Paribas Energy Trading Canada Corp., ont l'intention de demander conjointement au ministre des Finances d'émettre en vertu du paragraphe 229(1) de la Loi sur les banques des lettres patentes les fusionnant et les continuant en une seule et même banque sous la dénomination sociale BNP Paribas (Canada). La fusion projetée prendra effet le 1er septembre 2016 ou à toute autre date fixée par les lettres patentes de fusion. Le siège de la banque issue de la fusion serait situé à Montréal. Le 23 juin 2016. BNP PARIBAS (CANADA) BNP PARIBAS ENERGY TRADING CANADA CORP.

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE L'AVAIL NO. 540-22-024620-162 COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL Partie demanderesse c. BIOPHARMA S.A. LITÉE & R&D BIOPHARMA S.A. Partie défenderesse ASSIGNATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de L'AVAIL, une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de L'AVAIL, situé au 2800, BOUL. SAINT-MARTIN OUEST, L'AVAIL. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 12 juillet 2016. Sonia Lavoie, huissier de justice

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE L'AVAIL NO. 540-22-024620-162 COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL Partie demanderesse c. MARYSE LABELLE Partie défenderesse ASSIGNATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de L'AVAIL, une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de L'AVAIL, situé au 2800, BOUL. SAINT-MARTIN OUEST, L'AVAIL. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

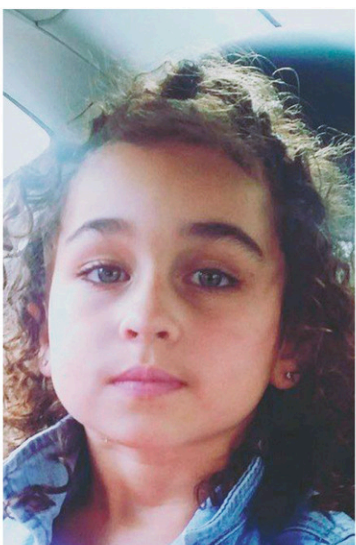
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 12 juillet 2016. Sonia Lavoie, huissier de justice

CALGARY

La petite Taliyah Leigh Marsman a été aperçue

La fillette a été vue avec un homme peu avant que sa mère soit découverte



VILLE DE CALGARY

La jeune Taliyah Leigh Marsman est portée disparue depuis que le corps de sa mère a été retrouvé à leur domicile. Elle a les yeux bleus et les cheveux bouclés.

Calgary — Les autorités policières ont annoncé que des témoins disent avoir vu une enfant dont la description correspond à celle de Taliyah Leigh Marsman, environ neuf heures avant la découverte du cadavre de la mère de la fillette âgée de cinq ans.

Ces témoins ont raconté avoir aperçu une fille ressemblant à Taliyah aux alentours de 11 h 30, lundi, en compagnie d'un «homme noir trapu». Ils auraient été vus dans le quartier où Taliyah et sa mère Sara Baillie demeuraient. La fille et l'homme marchaient près de l'endroit où les policiers ont retrouvé le véhicule de M^{me} Baillie, ont ajouté les enquêteurs. Selon ces témoins, la petite fille portait des bottes rouges ou roses à pois blancs. Elle transportait une valise rougeâtre.

L'alerte Amber demeure en vigueur. La police considère la mort de Sara Baillie comme un homicide.

Les policiers ont aussi révélé que des caméras en circuit fermé avaient filmé M^{me} Baillie et sa fille dans un Dairy Queen vers l'heure du souper, dimanche. Sara semblait discuter avec un membre de sa famille. Les enquêteurs tenteront de déterminer l'identité des personnes apparaissant sur la vidéo. Des photographies provenant de cette vidéo ont été affichées sur le site Internet du Service de police de Calgary.

Cri du cœur du père

Plus tôt mercredi, le père de Taliyah avait sollicité la collaboration de toute personne pouvant posséder des informations à son sujet. Colin Marsman a affirmé dans un com-

munié que son enfant est «la lumière» de sa vie et qu'il l'aime de tout son cœur. Il ne demande qu'une chose: son retour rapide auprès des siens.

Le Service de police de Calgary a déclenché une alerte Amber pour retrouver la fillette, après avoir découvert le cadavre de sa mère, Sara Baillie, dans l'appartement qu'elles occupaient. Selon les policiers, la petite Taliyah a été vue pour la dernière fois dimanche matin par des membres de sa famille, qui se sont ensuite inquiétés, lundi, lorsque M^{me} Baillie ne s'est pas présentée au travail.

Taliyah Leigh Marsman est décrite comme une enfant métisse, aux cheveux bruns bouclés et aux yeux bleus. On ignore comment elle était habillée au moment de sa disparition.

La Presse canadienne

Suite des avis de la page A 4

ÉDITORIAL

LE FRANÇAIS AU TRIBUNAL

Les faux procès

À première vue, l'affaire Allali donnera à tout défenseur du français au Québec l'envie de rager. Les faits conduisent toutefois à conclure que ce cas ne le justifie pas. Nous avons ici affaire à de faux procès.

Rédéric Allali est cet avocat qui s'est étonné en janvier 2015 d'avoir reçu, à Montréal, un jugement rédigé uniquement en anglais. C'était au terme d'un procès où toutes les parties, tous les procureurs étaient francophones; où les audiences se sont tenues en français. Il a exprimé son étonnement dans une lettre à la juge Karen Kear-Jodoin.

Ayant été mis en copie conforme de la lettre, François Rolland, alors juge en chef de la Cour supérieure, a transmis ladite missive au Barreau, exprimant à son tour son étonnement, non pas quant à l'aspect linguistique de la lettre, mais quant à sa «*teneur*» et au «*ton*» adopté par son auteur. Par la suite, le syndic du Barreau a jugé qu'il y avait matière à plainte. M. Allali a été traduit devant son conseil de discipline. La décision est tombée le 31 mai et a depuis fait l'objet de quelques articles et réactions. Verdict: coupable! De quoi?

D'avoir somme toute été impoli avec la juge Karen-Jodoin. Le Code de déontologie des avocats dit, entre autres à son article 2.00.01: «*L'avocat doit agir avec dignité, intégrité, honneur, respect, modération et courtoisie.*»

Aurait-il été puni pour avoir eu l'impudence d'exiger un jugement dans la langue officielle du Québec? Honnêtement, le conclure reviendrait à instaurer un faux procès. Dans sa lettre à la juge Kear-Jodoin, M. Allali ne se bornait pas à exprimer son étonnement quant à la langue du jugement; il soulignait que la magis-

trate avait mis beaucoup de temps à trancher. Sans preuve, il présumait en plus que seule une intervention du juge en chef avait conduit au dénouement de l'affaire. Jamais le fait que l'avocat ait réclamé un jugement en français ne semble avoir motivé le syndic à porter plainte.

Tout est dans la manière de s'adresser à la juge. Bien sûr, on est loin, dans cet écrit, du ton ordurier que l'on peut régulièrement observer, par exemple, sur les réseaux dits «*sociaux*»! De la perspective d'un citoyen normal, le ton de M. Allali apparaît presque cordial. Pas selon le syndic, qui lui reproche quelques passages en particulier. L'un d'eux semble exsuder l'exaspération: «*Il aura fallu plus de [neuf] mois et l'intervention du juge en chef pour qu'en fin [mon client] puisse être fixé sur son sort*», écrit M. Allali. Ailleurs, le syndic estime que, sous couvert de s'interroger, l'avocat adresse des reproches à la juge: «*Dans ces circonstances, nous comprenons mal ce qui a pu faire en sorte qu'un jugement entièrement en anglais puisse être rendu.*» «*La présente a donc pour but de vous demander si quelque chose de particulier*» a justifié la rédaction de ce jugement dans cette langue... «*Bien que nous ne comprenions pas tout à fait le processus [...] nous nous devons de présumer que...*» S'il y a reproches, ils sont plutôt doux. Davantage, il faut le dire, que la jurisprudence, citée par le syndic, où des avocats ont été reconnus coupables en raison de leurs critiques envers des magistrats d'avoir «*porté préjudice à l'administration de la justice*». À cette aune, la décision du conseil de discipline apparaît en certains points excessive: on soutient par exemple que M. Allali a «*insulté*» la juge! Ailleurs, qu'en demandant des explications sur la longueur du délibéré, il aurait opéré une «*brèche importante*» dans le processus décisionnel. (Pourtant, jugement avait été rendu!) Pire, on laisse entendre que M. Allali a «*blâmé*» la juge pour un «*trait quelconque de caractère ou de comportement*». La lettre ne semble pas soutenir cette accusation.

Les avocats, comme «*officiers de justice*», dans l'exercice de leur fonction, n'ont certes pas une liberté d'expression aussi grande que les citoyens ordinaires. Il serait toutefois déplorable d'en faire des «*eunuques de la parole*», pour reprendre une expression dont use la Cour suprême. Ce faux procès qu'on semble faire à M^e Allali s'explique peut-être par une intéressante thèse d'Alexis de Tocqueville, développée dans la *Démocratie en Amérique*: «*Les hommes qui ont fait leur étude spéciale des lois ont puisé dans ces travaux des habitudes d'ordre, un certain goût des formes.*» Or, pour qu'il y ait ordre, il faut un respect de «*l'autorité*», notait le célèbre Français. Dans l'affaire Allali, le respect des formes exigé est extrême.

Du reste, l'étonnement que l'avocat a manifesté quant au jugement en anglais de la juge Kear-Jodoin a peut-être quelque chose de légitime. L'ennui est qu'à la fin des procédures, la juge avait averti qu'elle trancherait, comme la loi le lui permet, dans cette langue. M. Allali était absent du tribunal à ce moment-là et l'avocate qui le représentait avait donné son accord à ce choix linguistique. Lorsqu'il a réclamé une version française, il l'a obtenue dans les 24 heures. On peut s'étonner qu'il en soit ainsi au Québec, mais la Charte le permet. Il faudrait peut-être que les juges francophones, dans le ROC, aient des possibilités comparables. Mais ça, c'est un autre procès.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

APRÈS DUFFY ET WALLIN, LES ACCUSATIONS DE FRAUDE CONTRE LE SÉNATEUR BRAZEAU SONT ABANDONNÉES...



L E T T R E S

La mélasse d'Anticosti

Quel borbier, Anticosti! Le tout commence par le gouvernement Marois, mais sans doute bien avant. Comme le port de Gros-Cacouna, qui a fait rêver les gens du coin depuis le début du XX^e siècle! Mais c'est le gouvernement Marois qui ouvre ici sérieusement le bal préélectoral en 2014; c'est un rêve d'un klondike pétrolier. Le gouvernement et de petites entreprises (pas de grosses) s'impliquent dans le projet. Les défenseurs de l'environnement y apportent beaucoup de réserves. Arrive le nouveau gouvernement libéral. Le premier Couillard ne veut rien savoir de l'exploitation gazière à Anticosti, mais il autorise l'exploration, soit la fracturation hydraulique, histoire, dit-il, de respecter le contrat... secret conclu par le gouvernement Marois.

Mais nous nageons ici dans l'absurde: une exploration limitée est permise, mais au grand jamais il n'y aura d'exploitation à Anticosti, foi de Philippe Couillard. Maintenant, les Innus, menaçants, se mêlent de l'affaire, voulant être davantage consultés. Les habitants d'Anticosti eux-mêmes s'opposent majoritairement au projet, comme les élus de la Côte-Nord.

Bref, c'est une sacrée pagaille. Conclusion: que Philippe Couillard mette enfin ses culottes et mette fin à la récréation. Fin du projet et du rêve ou, plutôt, d'une balloune tristement électoraliste. Et dédommageons, s'il le faut, les compagnies privées impliquées. La population applaudira et la mélasse sera enfin consommée!

Michel Lebel

Entrelacs, le 13 juillet 2016

Bonne nouvelle pour le collégial

À titre de membre de l'ex-Conseil des collèges (1987-1993), je me réjouis de l'annonce de la ministre de l'Éducation concernant l'avenir de l'enseignement supérieur et en particulier de la réinsertion d'un Conseil des collèges avec un mandat renouvelé. Je voudrais rappeler que le Conseil auquel je fais référence (aboli en 1994) avait, à la suite d'une large consultation, produit un volumineux rapport: «*Les collèges pour le Québec du XXI^e siècle*». Ce rapport suggérait des orientations sur l'organisation des collèges et de leurs programmes, lesquelles méritent d'être relues maintenant, puisqu'elles abordaient la plupart des questions soulevées par le projet ministériel proposé ici. C'est avec la plus grande déception qu'à l'époque, les membres de ce conseil (représentants des instances collégiales et du public) avaient appris que la ministre Robitaille allait «*tabletter*» ce rapport, pour, un an plus tard, imposer la fustige Réforme des programmes fondée sur la théorie des compétences et confier au Conseil supérieur l'éducation le mandat de suivre son évolution avec le concours d'une commission d'évaluation soumise aux mêmes objectifs. Aussi aujourd'hui, en lisant les intentions ministérielles actuelles, je me réjouis du fait que, sensible aux faiblesses du modèle actuel d'enseignement supérieur, la ministre Hélène Da-

vid propose enfin de faire un pas dans la bonne direction.

Claude Poulin

Québec, le 13 juillet 2016

REM: les infrastructures aux financiers

Dans un article publié dans *Le Devoir* du 9 juillet au sujet du Réseau électrique métropolitain (REM) de Montréal, les auteurs Rémi Guertin et Jacques Vandersleyen écrivent qu'en voulant faire de ce projet une entreprise rentable, la Caisse de dépôt et placement (CDP) fait «*comme si le transport en commun pouvait être rentable alors qu'il ne l'est nulle part au monde*». Il y a là matière à réflexion pour nos politiciens, car le Québec ne va peut-être nulle part avec le REM. De plus, en confiant à la CDP la construction de telles infrastructures, le gouvernement Couillard a fait une financiarisation du processus habituel de réalisation des travaux publics, d'où une sorte de financiarisation de la démocratie. Quoi de mieux pour fariner les citoyens?

Le financier remplace dorénavant les ingénieurs et autres professionnels du métier. Dans ce dossier, l'Ordre des ingénieurs est dorénavant devenu le subalterne d'un organisme (CDP) en possession des fonds publics. Le génie est-il présent à la conception de ses œuvres? Les coûts et tarifs sont-ils fiables? L'intérêt public s'y trouve-t-il? On ne sait pas. Au temps des financiers, la foi est de mise.

Jean-Marie Desgagné

Québec, le 13 juillet 2016

LIBRE OPINION

Pour l'exemplarité linguistique de l'État et la francisation obligatoire!

ERIC BOUCHARD

Directeur général et porte-parole du Mouvement Québec français

Le Mouvement Québec français (MQF) salue l'annonce de la ministre de l'Immigration, M^{me} Kathleen Weil, d'investir 250 000 \$ d'ici le 30 août à la promotion des cours de français auprès des immigrants qui sont conjoints des travailleurs qualifiés et auprès de ceux qui viennent rejoindre leur famille. Il s'agit d'une excellente décision puisque les personnes visées ne font pas partie des immigrants que le Québec choisit en fonction de la grille de sélection où la capacité à parler français facilite l'accès au territoire.

Cela étant dit, même avec ces investissements ciblés en francisation, la société québécoise ne réussira pas à franciser ses immigrants à un niveau tel que ces derniers feront usage du français dans l'espace public comme les immigrants font usage du français en France, de l'allemand en Allemagne et de l'anglais à Toronto. Rappelons que sur le territoire québécois, un citoyen sur huit est un immigrant, ce qui représente un million de Québécois. Un immigrant sur cinq (200 000) ne

connait pas le français et parmi ceux-ci, 160 000 ne connaissent que l'anglais outre leur langue maternelle. Ainsi, ils usent de l'anglais dans l'espace public et au travail. Pire, ils ne lisent, n'écoutent et ne regardent aucun journal, radio ou télévision de langue française et ne sont pas des consommateurs des arts et de la culture québécoise. Comme ils connaissent l'anglais, ils anglicisent la société au travail et dans les commerces puisque c'est la langue qu'ils utilisent dans l'espace public.

Devrait-on montrer ces immigrants du doigt pour l'anglicisation de notre société? Aucunement! La non-exemplarité linguistique de l'État québécois et une francisation non obligatoire de l'immigration expliquent que plusieurs font le choix de ne pas faire l'effort d'apprendre le français.

La non-exemplarité de l'État

Aujourd'hui, le bilinguisme institutionnel s'est grandement développé dans le secteur public québécois, notamment en raison d'un laxisme commandé par l'«*approche client*». L'État québécois bilinguise ses institutions pour desservir des clients de la communauté d'expression anglaise. On ne parle plus de la communauté his-

torique anglophone, mais de toute personne s'exprimant mieux en anglais qu'en français. Tous les immigrants qui préfèrent utiliser l'anglais que le français sont considérés comme faisant partie de la communauté d'expression anglaise. Ainsi, de plus en plus de postes du secteur public exigent la connaissance de l'anglais. Au lieu d'obliger les immigrants à se franciser et de fournir une allocation de 400 \$ par semaine pendant 50 semaines à ceux qui suivent leur cours avec succès, l'État québécois investit dans la bilinguisation institutionnelle pour le 5% de la population qui ne connaît pas le français. C'est le monde à l'envers!

Quand un immigrant communique par téléphone avec le gouvernement, la première chose qu'il entend est «*For English instructions, press 9!*» Le message envoyé par l'État est assez clair: «*There is no need to learn French!*» De plus, quand un immigrant s'exprime un peu mieux en anglais qu'en français, un code de langue est inscrit au dossier, ce qui fait que pour le restant de ses jours, il recevra sa correspondance en anglais. Enfin, malgré le fait qu'il y ait une politique linguistique de l'administration publique, les directives ministérielles édictées par les différents ministères et

organismes laissent la plupart du temps les employés de l'État faire l'arbitrage linguistique. Pour ne pas être réprimandés, plusieurs employés de l'État préfèrent passer directement à l'anglais en cas de doute.

L'anglicisation en cours

Devant l'attitude de l'État, pourquoi un nouvel arrivant se franciserait-il et pourquoi des entreprises privées favoriseraient-elles l'usage du français au travail? Pourquoi les 20 000 nouveaux arrivants qui franchissent le seuil du Québec annuellement et qui déclarent ne pas connaître le français feraient-ils l'apprentissage de la langue officielle? A moins que certains élus ne proposent d'arrêter le bilinguisme systématique pratiqué par nos institutions publiques pour envoyer un message clair que la langue officielle et la langue de l'État, c'est le français, il ne reste que la francisation obligatoire de l'immigration qui peut inverser l'anglicisation en cours. Nous pourrions alimenter le cynisme et nous montrer sceptiques en ce qui concerne le courage politique potentiel de tous nos élus, mais au Mouvement Québec français, nous sommes optimistes puisque de nos rêves, naît le possible!

Le congé maternisant

Ou comment le congé de maternité vous transforme en parfaite mère de famille

MARIE PAGÈS

Travailleuse sociale
en « congé maternisant »

Salut à toi, lectrice. En attendant ton arrêt de métré, entre deux gorgées de café, laisse-moi te décrire ce nouveau phénomène que j'appelle le « congé maternisant ».

Prenons cinq minutes ce matin pour réfléchir à la question suivante: comment devient-on maman dans les quartiers bobos de Montréal? Ou, plus particulièrement, par quel processus insidieux les femmes en congé de maternité se retrouvent-elles librement dans des espaces de socialisation ayant pour but de les transformer en parfaites mères de famille?

Ce qui s'offre à nous? Ateliers de couture et cours de cuisine afin d'assurer une transmission des savoirs traditionnellement féminins. Cours de cardio-poussette, zumba et yoga postnatal afin d'assurer un retour au ventre plat et satisfaisant aux critères de beauté. Ateliers de discussion arborant des thématiques telles que la discipline, la diversification alimentaire, le développement psychomoteur. Sans parler des haltes d'allaitement offertes par les CLSC, où l'on retrouve les mêmes thématiques, ainsi qu'un soutien à l'allaitement, sujet que je me garderais bien de commenter.

Créer la mère d'aujourd'hui

Prétendant produire une programmation qui répond aux besoins et aux désirs des mères, ces espaces font bien plus que briser l'isolement des femmes à la maison, ils créent les mères d'aujourd'hui. Elles deviennent non pas des mamans, mais des expertes de la maternité. Grâce aux cours de RCR, au soutien à l'allaitement exclusif et aux ateliers sur le sommeil, elles se retrouvent donc responsables non seulement des besoins primaires du bébé — santé, alimentation et sommeil —, mais aussi de (sur)veiller à son bon développement moteur, social et psychosocial. Et pour assurer



MARTINE DOUCET GETTY IMAGES

L'éventail d'activités disponibles pour les mamans cherche à créer des expertes de la maternité, dit l'auteure.

une réelle paix sociale, maman a également accès gratuitement à divers ateliers sur la santé sexuelle de son couple, sur les relations à entretenir avec les grands-parents et sur la facilitation des ententes dans la fratrie. Bref, nutritionnistes, couturières, infirmières, ménagères, ergothérapeutes et distributrices à temps plein d'amour inconditionnel, les expertes de la maternité sont prêtes à répondre à toutes vos questions.

Blogues, groupes Facebook et autres ne manquent pas de vous rappeler que vous devez en tout temps savoir répondre aux besoins de bébés. À coups de notifications, vous faites face à des photos «*pensez-vous que c'est de l'eczéma?*», des publicités «*je viens d'acheter telle poussette, je ne peux plus m'en passer!*», des questionnements «*bébé à 6 mois, je peux lui donner du raisin?*», des an-

goisses «*elle a 9 mois elle ne marche pas encore, est-ce normal?*» et des grandes joies «*enfin mon bébé a dormi 6 heures en ligne!*»

Faux choix

C'est pire que la situation des mères d'autrefois: celles d'aujourd'hui ont le sentiment d'être libres et de faire des choix. Or, les attentes de la société envers elles n'ont pas changé. Elles sont toujours majoritairement responsables des soins, de l'éducation des enfants, du travail domestique, et en plus de tout cela, leur performance se comptabilise en nombre de «*j'aime*» et de commentaires. Loin d'être seulement hormonal, ce qui est appelé communément le «*cerveau maternel*» est en fait créé à force de solitudes masquées derrière l'écran et de confinement dans des espaces de ma-

mans. Ces lieux physiques ou virtuels censés briser notre isolement sont en réalité des espaces qui participent à la banalisation et à la normalisation du vécu de mèr(e) et cela, par le fait même, tue toute animosité et tout désir de révolte. Les frustrations du quotidien qui, à une certaine époque, ont produit le populaire slogan «*le privé est politique*» sont aujourd'hui mises en commun, dramatisées et normalisées dans la sphère privée/publique des réseaux sociaux ainsi que dans les organismes communautaires et les espaces publics. Le congé de maternité s'avère un moment d'aliénation maternel agrémenté de surconsommation de bébelles.

Le tout, financé par l'État. Bon, allez, finis ton café tant qu'il est chaud, moi, je retourne à mes couches et à mon fil Facebook!

LA RÉPLIQUE > TENSIONS RACIALES

Anatomie d'une anti-oppression mégalomane

SÉBASTIEN BILODEAU

Candidat à la maîtrise en service social, secrétaire-trésorier de Génération nationale

Il y a cent ans, le psychanalyste Sigmund Freud déclara avoir découvert les fondements de l'inconscient humain. Aujourd'hui, un lecteur du *Devoir* reprend la démarche freudienne. Mieux encore, il donne des noms à ce qu'il voit, caché dans l'esprit de chacun, à son insu. Le sexisme. Le racisme. L'homophobie. Mais serions-nous vraiment tous coupables de ce qu'il croit voir?

Le propos de Gabriel Villeneuve contient trois éléments, relativement à des problèmes sociaux: une intention, une interprétation et une solution. La bonne intention est le désir de combattre les nombreuses difficultés de différents groupes sociaux, notamment les Noirs, les femmes et les minorités sexuelles (homosexuels, transsexuels et autres). Loin de nous l'idée de contester une telle intention. Mais il ne nous suffit pas d'afficher de bonnes intentions, il faut aussi voir comment un problème est diagnostiqué.

Car, pour prouver les préjugés collectifs, Villeneuve propose une grille d'analyse. Elle consiste à diviser le genre humain entre les opprimés et leurs oppresseurs, puis à tout expliquer par cette division. Les opprimés seraient les Noirs, les femmes et les minorités sexuelles. Les oppresseurs seraient les Blancs, les hommes et les hétérosexuels. Tout s'expliquerait par l'oppression que les oppresseurs déploieraient contre les opprimés. Un homme noir est abattu par un policier blanc? Une seule explication légitime: «*De vieux préjugés raciaux induisent chez les policiers un comportement souvent démesurément violent [...] auprès de personnes de couleur.*» Un homme noir abat des policiers? Le pauvre tireur souffrirait de ce que la société lui aurait inculqué, une «*déresse psychologique violente, trop souvent fatale.*»

En d'autres mots, le geste d'un Blanc ne peut être que le fruit des privilèges et de conditionne-

LE DÉCLENCHÉUR

«*La société dans laquelle nous baignons est raciste, sexiste et homophobe et, par conséquent, nous le sommes aussi, puisque nous y avons grandi. Une fois ce fait reconnu, le travail de déconstruction doit commencer.*» — Gabriel Villeneuve, «*Lettre d'un homme raciste, sexiste et homophobe*», *Le Devoir*, 11 juillet 2016

ments sociaux associés à sa race. Celui d'un Noir ne peut être que le résultat des maux qui lui sont infligés par une société diabolique et raciste. Cela rappelle le propos de l'universitaire Peggy McIntosh, qui était incapable d'associer ses succès professionnels à autre chose que sa peau blanche et d'interpréter les souffrances imposées à un Noir autrement que par sa race.

Pourtant, des données statistiques montrent que la réalité est beaucoup plus complexe. Noirs et Blancs sont victimes de bavures policières, de pauvreté et de violences. Aussi, n'oublions pas une triste réalité: la majorité des Afro-Américains victimes de meurtre tombent sous les coups de leurs pairs raciaux. Ces faits sont omis par l'auteur, dont les analyses sont surtout des amalgames. Aussi, elles tendent à diviser moralement les humains. D'un côté, ceux d'une majorité puissante et inconsciemment maligne. De l'autre, ceux de minorités opprimées, innocentes, à libérer.

Solution problématique

Mais Villeneuve ne fait pas qu'annoncer ses bonnes intentions et son interprétation des problèmes sociaux d'aujourd'hui. Il annonce aussi la solution. Vu que nous serions tous des êtres inconsciemment racistes, sexistes et homophobes, Villeneuve déclare «*[qu']un travail de déconstruction considérable [est] à effectuer.*» Il faudrait déboulonner les multiples valeurs et conduites associées à la majorité oppressive afin d'assurer un

avenir radieux, sans haine, pour tous. Rien de moins. Dans ce discours, on peut difficilement s'empêcher de percevoir une certaine mégalomane. L'auteur prétend non seulement connaître les fondements secrets de notre société, mais il prétend aussi disposer des connaissances pour la remplacer par quelque chose de mieux.

On peut douter de l'ambition d'un tel propos, mais aussi s'inquiéter du fait qu'il cache mal une tendance à vouloir catégoriser moralement les groupes sociaux. Avec ses amalgames, l'auteur semble insinuer que, sous les multiples facettes de la diversité humaine, il n'existe que deux catégories sociales et morales. Une, celle des oppresseurs, qui doit être inhibée, diminuée, et l'autre, celle des opprimés, qui doit pouvoir fleurir sans entraves.

Illégitimes

Cette vision dichotomique révèle ses effets pervers lorsque l'auteur partage une réflexion sur les préférences des hommes gais. Villeneuve déclare qu'un homme gai qui n'approuve pas les «*comportements traditionnellement féminins*» chez d'autres hommes gais serait en train d'interioriser «*le discours homophobe qui différencie "l'homme" de "la tapette"*». Sous couvert d'un propos émancipateur, l'auteur ne fait que séparer les désirs sexuels humains légitimes de ceux qui ne le sont pas. Certains homosexuels risquent de voir là une triste ironie qui semble avoir échappé à Villeneuve. En somme, on voit que ce dernier propose une solution d'apparence grandiose mais qui ne ferait que diviser de nouveau le genre humain entre dignes et indignes, selon les préférences de l'auteur.

Pour terminer, le discours de Villeneuve, qui est aussi celui de plusieurs personnalités médiatiques et universitaires, ne doit pas être jugé que par ses bonnes intentions. Il doit aussi être jugé quant à la rigueur de ses analyses et pour les conséquences possibles des solutions qu'il propose. Sur ces deux derniers points, on peut bien douter de la capacité du discours de Villeneuve à bien décrire et à combattre les maux qu'ils nomment.

Le quantitatif prend trop de place

FRANCIS CHARLEBOIS

Enseignant à Rimouski

Lettre à Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

Monsieur le Ministre de l'Éducation, à mon tour, j'aimerais vous souhaiter un bel été et du repos après une année parlementaire des plus mouvementées: vous êtes le troisième ministre de l'Éducation depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Couillard. Ce qui ne doit pas être facile, j'en conviens.

Je ne doute pas de votre sincérité avec cette lettre de louanges et de promesses d'un avenir meilleur pour l'éducation au Québec («*Bon été, chers professeurs*», *Le Devoir*, 4 juillet 2016). En fait, nul n'est contre la vertu d'un système éducatif de qualité. Il faut avouer que votre vision tranche diamétralement avec les politiques néolibérales de votre gouvernement ayant pour conséquence première de porter atteinte au système scolaire qui se trouve, paradoxalement, à constituer le meilleur levier de développement économique que peut compter un pays.

Vous parlez, Monsieur le Ministre, de notre tâche qui contribue au développement des élèves. Pourtant, les récentes compressions limitent justement nos actions en détournant les enseignants de leur tâche première: l'enseignement. À force d'amputer les services aux élèves tels les orthopédagogues, les travailleurs sociaux, les animateurs, etc., le personnel enseignant est obligé de se détourner de sa mission de transmission des savoirs pour occuper le plus clair de son temps à faire des interventions psychosociales auprès d'élèves maintenant privés de ces services.

Vous dites, Monsieur le Ministre, avoir bien ressenti notre passion lors de vos passages dans les écoles du Québec. Tant mieux si vous appréciez notre «*passion*», mais j'aimerais bien aussi que vous ne passiez pas sous silence notre professionnalisme et nos compétences dans votre combinaison élève-enseignant-réussite; la passion ne suffit pas. Je comprends toutefois que la valorisation de nos compétences pourrait signifier des hausses salariales pour cette fonction si importante pour l'avenir de notre société.

Laissez les enseignants enseigner

Mais bon, vous entendez nos préoccupations depuis plus d'une décennie. Pourquoi ne pas nous laisser enseigner en réduisant le nombre d'élèves par classe, une recette éprouvée et attestée par un tas de données probantes pour favoriser la réussite. Laissons donc de côté les principes de gestion par résultats calqués sur l'entreprise privée que l'on tente d'implanter dans nos écoles. Il est primordial de ne pas oublier que Félix est un garçon de 11 ans qui éprouve quelques difficultés d'apprentissage. Son existence ne peut pas se résumer par un code 4 dans la colonne 7. Le quantitatif prend trop de place dans l'atteinte d'objectifs prédéfinis par le ministère de l'Éducation.

Vous nous annoncez, Monsieur le Ministre, des investissements dans le réseau scolaire centrés sur la réussite scolaire. Encore une fois, on ne peut être contre la vertu, mais sachez que la réussite scolaire a toujours été la principale finalité pour tous les intervenants scolaires! Pourquoi ne pas tenter d'inculquer une culture scolaire afin de mettre l'éducation au centre des intérêts de tous les citoyens? Impossibilité d'y perdre au change!

Finalement, je trouve un peu gênant d'apprendre que vous avez fait un surplus budgétaire de 1,8 milliard de dollars, et ce, pendant que l'on coupait maladroitement dans les services scolaires. Pour paraphraser un de vos illustres prédécesseurs, aucun élève ne mourrait d'avoir plus de services dans une classe saine. Moi aussi, Monsieur le Ministre, je termine en vous exprimant mon profond respect pour votre travail. Les élèves du Québec vous seront reconnaissants de ne pas les sacrifier sur l'autel des chiffres.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

ACTUALITÉS

MÉTRO

SUITE DE LA PAGE 1

jeudi matin en conférence de presse.

Selon les plans dessinés par Antonin Labossière, de la firme d'architectes Rayside Labossière, les voitures bleues du métro seront fixées sur des structures d'acier et l'immeuble à l'allure éclatée comportera des espaces terrasses. Au rez-de-chaussée, un café-bar mettra en valeur des produits locaux et aux étages supérieurs, une galerie d'art et des espaces créatifs feront découvrir aux visiteurs des artistes émergents de Montréal.

«Le but, c'est que ça devienne permanent et une icône architecturale pour Montréal. On veut aussi donner de la visibilité aux marchands et aux artistes. C'est vraiment l'essence du projet», explique Frédéric Morin-Bordeleau. «Mais on veut aussi quelque chose qui soit faisable.»

Ainsi, de nombreux enjeux techniques devront être réglés, qu'il s'agisse de l'étanchéisation des voitures, de leur isolation et du respect des normes de sécurité incendie. «On travaille avec des ingénieurs et des architectes pour répondre à ces problèmes», explique Frédéric Morin-Bordeleau.

Un terrain de la Ville

Les deux entrepreneurs ont reçu l'appui de l'arrondissement du Sud-Ouest. Si la STM retient le projet, une entente pourrait être conclue avec la Ville pour l'utilisation d'un terrain municipal dans le Quartier de l'innovation, a indiqué au *Devoir* le maire du Sud-Ouest, Benoît Dorais. «C'est audacieux et innovant», souligne M. Dorais qui ne tarit pas d'éloges à l'égard du



RAYSIDE LABOSSIÈRE

Les voitures bleues du métro seront fixées sur des structures d'acier et l'immeuble à l'allure éclatée comportera des espaces-terrasses.

projet et de l'esprit d'initiative des deux frères. «Cette infrastructure pourrait devenir une icône du Sud-Ouest. Ce que je trouve intéressant, c'est le mariage entre le patrimoine, le développement durable et la culture.»

L'arrondissement envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain dans le Quartier de l'innovation afin de permettre à l'OBNL d'y implanter son projet. La formule d'emphytéose est évoquée, mais pour l'instant, le terrain n'a pas encore été choisi car l'analyse se poursuit, a précisé M. Dorais.

Entrepreneuriat social

Les deux entrepreneurs estiment le coût de leur projet à

3,5 millions. Ils comptent sur la commandite privée autant que la donation publique pour le démarrage, mais pensent qu'une fois lancé, le projet s'autofinancera. Encore faudra-t-il que la STM accepte de leur céder les voitures de métro demandées. La question du terrain est aussi cruciale pour conclure des ententes avec les partenaires financiers qui ont déjà été déterminés, souligne Frédéric Morin-Bordeleau.

Avant de se lancer dans cette aventure, Frédéric avait voyagé quatre ans en Australie, au Japon et en Chine. «Je suis revenu ici en me disant que tout est possible. J'ai découvert l'entrepreneuriat social un

peu par la bande là-bas. Avec cet entrepreneuriat, on se donne les moyens de nos ambitions pour changer les choses, explique-t-il. Moi et mon frère avons décidé de monter un projet qui pourrait aider les artistes et les fournisseurs locaux, qui sont deux causes qui nous tiennent vraiment à cœur.»

De son côté, Étienne a travaillé dans le domaine du cinéma et gère Art Bang Bang, une plateforme Web de prêt, de location et de vente d'œuvres d'art.

En mars dernier, la STM avait lancé un appel de projets afin de donner une seconde vie aux voitures de métro MR-63 qui prendront leur retraite avec l'arrivée graduelle des

voitures Azur. La société de transport devrait faire connaître les projets qui seront retenus à l'automne dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire du métro.

Les voitures sont offertes par la STM au coût de 750\$ ou 1000\$ (sans les bogies) et les acheteurs dont les projets seront choisis devront assumer les coûts de transport.

L'automne dernier, Philippe Schnobb, président du conseil d'administration de la STM, avait précisé qu'il ne souhaitait pas que les vieilles voitures soient transformées en «cabanes de chasse ou en stands de patates frites».

Le Devoir

Un complexe hôtelier tout en verre

La Société de transport de Montréal dit avoir reçu une trentaine de dossiers dans le cadre de l'appel de projets lancé au printemps dernier pour trouver une nouvelle utilité aux vieilles voitures de métro MR-63.

Le designer Benjamin Van den Eede a indiqué avoir soumis un projet à la STM. Il a ainsi imaginé un complexe hôtelier de huit étages intégrant plus de 300 voitures de métro dans un immense cube de verre avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Chaque étage serait consacré à un thème — l'un d'eux serait Expo 67 —, et les voitures seraient décorées en conséquence par des artistes locaux, a expliqué au *Devoir* le fondateur de BV Design. L'immeuble comporterait à l'étage supérieur un restaurant et un bar-discothèque. M. Van den Eede évalue le coût du projet à près de 60 millions et il affirme avoir des partenaires financiers pour le réaliser.

« Cette infrastructure pourrait devenir une icône du Sud-Ouest »

Benoît Dorais

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le D^r Louis Godin. C'est plutôt une pénalité de 30% sur la rémunération qui s'applique quand un médecin ne respecte pas ses AMP.

Le D^r Godin, qui est satisfait de cette entente avec Québec, explique que, pour la FMOQ autant que pour le gouvernement, il est «prioritaire» que les nouveaux médecins suivent des patients dans la communauté pour atteindre les cibles d'inscription à un médecin de famille. Rappelons que le coercitif projet de loi 20 s'appliquera si les médecins de famille n'ont pas inscrit 85% de la population au 31 décembre 2017.

«S'il y a des besoins particuliers, il pourra arriver qu'un médecin obtienne une dérogation pour travailler exclusivement en établissement à temps plein. Mais ça doit demeurer exceptionnel, ça ne peut pas être la moitié des 400 nouveaux [médecins]», explique le D^r Louis Godin.

En ce qui concerne les 32 nouveaux médecins qui avaient obtenu, fin juin, un «assouplissement» de l'exigence de suivre 500 patients pour pratiquer à l'hôpital, impossible de savoir si cela sera respecté. «Il y a des discussions» en cours, indique Julie White.

Des conséquences dans les hôpitaux

«Aucun médecin hospitalier ne va obtenir un poste sans suivre des patients en plus», prédit le D^r Simon-Pierre Landry. Pour le co-porte-pa-



ISTOCK

role du Regroupement des omnipraticiens pour une médecine engagée (ROME), il semble acquis que des hôpitaux se retrouveront à découvrir rapidement en raison de ces mesures, puisqu'ils n'arrivent pas à recruter des finissants. Le ROME regroupe environ 700 mem-

bres. Il y a plus de 10 000 médecins de famille au Québec.

Cette semaine, le départ de trois omnipraticiens du Centre de réadaptation La RessourSe, en Outaouais, a forcé le transfert de patients à l'hôpital de Hull voisin. Selon les

syndicats locaux, les règles édictées par Québec empêchent le centre de recruter de nouveaux médecins pour combler les départs. Conséquence, les patients sont transférés dans un établissement moins adapté à leur condition, qui comprend des handicaps physiques le plus souvent.

Pendant ce temps, des médecins qui travaillent à l'hôpital ne peuvent diminuer leur tâche pour travailler davantage en cabinet, même s'ils le désirent. «Ça désorganise complètement le réseau», constate le D^r Landry. J'ai des collègues qui voudraient aller faire du cabinet, mais qui en sont empêchés parce qu'il y a des trous dans la liste de garde à l'hôpital.»

Départs vers l'Ontario

La directive aura eu le temps de causer des dégâts puisque de jeunes médecins sont partis pratiquer en Ontario comme l'a écrit *Le Devoir* en mai, dénonce aussi le D^r Landry.

Il dénonce l'application de la loi 20 aux jeunes médecins «par la porte d'en arrière». «Les jeunes médecins pensaient que la loi 20 ne s'appliquait pas avant 2018, mais ils apprennent sur le tard qu'elle est déjà imposée et ils paniquent», raconte-t-il. Selon lui, «les jeunes sont sacrifiés au nom de l'engagement de donner un médecin de famille à tous».

Pour atteindre cet objectif, le ROME préconise une meilleure utilisation des infirmières. «Plutôt que d'envoyer les médecins de famille d'un bord et de l'autre, formons des infirmières praticiennes spécialisées et utilisons au maximum les compétences des infirmières actuelles», demande le D^r Landry.

Le Devoir

« Je ne me demande pas qui vient au concert. C'est le public. C'est une entité sans âge. Ce sont les gens qui vous apprécient, pour différentes raisons. »

Julien Clerc

SCÈNE

SUITE DE LA PAGE 1

Pellerin oblige —, la réussite de chaque titre demeure pour lui «un miracle».

Oui, ça importe, le sérieux de l'artisanat chansonnier du compositeur. Oui, c'est essentiel, l'apport de paroliers plus que doués: quinze ans de parfaite complémentarité avec Étienne Roda-Gil, sans oublier Luc Plamondon et, plus récemment, un Alex Beaupain. Et oui, ça compte dans l'équation, l'attrait physique, le charme, mais Julien Clerc insiste, «un artiste populaire c'est inexplicable». Il ajoute: «Dieu merci, à une époque où l'on essaie d'avoir des recettes

pour tout, pour ça on n'a toujours pas trouvé...»

L'épreuve du temps

Et chaque nouvel album est pareillement soumis à l'épreuve du temps. «J'ai connu une très riche décennie [ses années 1970, en gros], mais c'était aussi ma période de plus grande productivité, on sortait un album tous les ans! Et ce sont les chansons de cette période que les gens viennent m'entendre chanter: c'est un peu un rendez-vous avec leur vie, et on ne peut pas trahir ça. Maintenant, s'il y a une chanson ou deux qui survivent à la courte actualité d'un nouvel album, c'est déjà beaucoup. Alors on en joue quelques-unes, dans l'espoir qu'elles s'ajoutent aux incontournables, mais en toute humilité.» Rires

étouffés de Londres, où Julien Clerc séjourne chez des amis. «On devient humble avec le temps qui passe...»

Julien Clerc a 68 ans, c'est à peine croyable, tellement il incarne une certaine idée de la jeunesse soixante-huitarde. Même en vieillissant il est devenu tout au plus un élégantissime monsieur sans âge. Ça le fait rigoler, cette impression très figée, je ne vois pas au téléphone les pattes d'oie qui la dénonceraient.

«Ceux qui m'ont influencé, ce sont tous des artistes qui s'inscrivaient dans la longueur. Mis à part les Beatles, avec leur carrière géniale et météorique. Mais c'était un groupe: McCartney a toujours dit qu'il ferait des chansons toute sa vie.» Il aime dire qu'il vient des

Beatles et de... Brassens. «Même pas les mots de Brassens: ses musiques. Ma mère était une très grande fan. Enfant, j'allais chez elle pendant le week-end parce que mes parents étaient séparés, elle faisait jouer du Brassens. À huit ans je ne comprenais pas trop les mots, qui n'étaient pas tellement destinés aux enfants. Mais la musique, les mélodies! Je pense qu'il y a eu là pour moi le début d'une envie. Les gens dont les oreilles ne marchent pas n'ont pas toujours compris quel merveilleux musicien il était.»

Une entité sans âge

Je profite de l'anecdote Brassens pour constater: ses fans à lui vont le voir avec leurs enfants et, de plus en plus, leurs petits-enfants. Ça se transmet

dans la famille, du Julien Clerc. «Ce qui continue de me surprendre. Mais je n'y pense pas beaucoup, et ce n'est pas de l'indifférence, plutôt de l'inconscience. Je ne me demande pas qui vient au concert. C'est le public. C'est une entité sans âge. Ce sont les gens qui vous apprécient, pour différentes raisons.» Pas d'étude de marché: tant qu'ils viendront, il chantera. «La seule chose dont je suis vraiment conscient, c'est d'avoir toujours souhaité plaire au plus grand nombre. Et que chaque spectacle est une nouvelle pierre à l'édfice.»

Le Devoir

JULIEN CLERC

Dès 19h30 sur les plaines d'Abraham, en programme double avec Fred Pellerin

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com